

École La Voie

SÉANCE ORDINAIRE Conseil d'établissement – École La Voie 23 avril 2024 à 18h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école La Voie, tenue le 23 avril 2024 à la bibliothèque du 6755, avenue Lavoie à Montréal.

PRÉSENTS :

Naima Ben Lahcen, Ridha Lahiouel, Said Soali, Abdel Hakim Touhmou, Jessika Pelland, Kristina-Cam Nhi Nguyen, Isabelle Ruest, Michel Chouinard, Stéphanie Arena, Touraya Ait, Pina Teoli

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Véronique Matteau, directrice

SONT ABSENTES :

Begum Meherunnessa, Awatef Zaiter et Maria Giacomodonato

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/ VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Soali déclare la réunion ouverte. Il est 18h42.

Formant le quorum sous la présidence de M. Soali. Mme Ait prendra les notes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Touhmou et appuyé par Mme Arena que l'ordre du jour soit adopté.
Adopté à l'unanimité**

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 6 février
 - 3.1. Suivi au procès-verbal
 - 3.1.1 Règles de régie interne
 - 3.1.2. Suivi propreté de certains locaux
 - 3.1.3. Sorties éducatives
 - 3.1.4. Levées de fonds
4. Période réservée au public
5. Période réservée au conseil étudiant
6. Cellulaire (résolution)
7. Dossiers pour approbation
 - 7.1 Levées de fonds 24-25
 - 7.2 Sorties éducatives
 - 7.3 Projet des voyages PEI 24-25
8. Dossiers pour information
 - 8.1 Plan de rattrapage
 - 8.2 Projet éducatif

- 8.3 Calendrier 23-24
- 8.4 Calendrier 24-25
- 8.5 Retour sur la visite de la SÉBIQ (PEI)
- 8.6 Plan de l'effectif 24-25
- 9. Suivi sur le budget
- 10. Suivi formation obligatoire pour les nouveaux membres du CÉ
- 11. Information du président et du délégué au comité de parents
- 12. Correspondance
- 13. Varia – Points divers
- 14. Levée de la réunion

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU 6 février

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Arena et appuyé par Mme Teoli que le procès-verbal soit adopté.
Adopté à l'unanimité

3.1. Suivi au procès-verbal

3.1.1 Règles de régie interne

Puisqu'il y a eu des ajustements en lien avec les dispositions de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation (PL 23)*. Le CSSDM ajustera le gabarit des règles de régie interne prochainement. Il a été décidé d'attendre la nouvelle version.

3.1.2 Suivi propreté de certains locaux

Un suivi a été fait auprès de l'équipe école d'assurer un meilleur encadrement dans les salles de classe afin que les élèves laissent l'état des lieux propres. Il est à noter que grâce à notre équipe d'entretien, nous avons obtenu la mention «impeccable» pour la propreté de notre école à la suite de la visite d'évaluation de l'équipe du PREM (plan de rehaussement de l'entretien ménager) du CSSDM. Nous les félicitons pour l'excellence de leur travail.

3.1.3 Sorties éducatives

La direction a fourni un tableau complémentaire pour les sorties afin de détailler davantage celles-ci avant l'approbation. Nous utiliserons dorénavant ce gabarit. De plus, le CSSDM développera un outil qui sera mis à la disposition des écoles afin de présenter les sorties pour approbation.

3.1.4 Levées de fonds

La direction revient sur les 4 levées de fonds approuvées lors d'une séance ou par courriel :

- Vente de biscuits- Profits versés à la Maison Bleue (3735 avenue Plamondon): **70\$**
- Repas du monde- Profits versés à l'hôpital Sainte-Justine (3175 chemin de la Côte-Sainte-Catherine): **250\$**
- Vente de dessert (cupcakes) le jour de la St-Valentin - Profits versés à Moisson Montréal (6880 Chem. de la Côte de Liesse) **134,60\$**
- Vente de dessert- Sensibilisation aux problèmes et au besoin d'une communauté (enfants malades)- Profits versés à l'organisme Rêves d'enfants **210\$**

Résolution :

Le conseil d'établissement approuve le transfert du montant recueilli au fonds 4 cumulé par les campagnes de financement (projets personnels PEI, 5^e secondaire) pour renflouer les dépenses payées au fonds 9 pour les organismes mentionnés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PUBLIC

Pas de question

5. PÉRIODE RÉSERVÉE AU CONSEIL ÉTUDIANT

Un membre élève fait part d'un enjeu d'organisation qui a un impact sur la motivation des membres du conseil. La direction fera les suivis nécessaires et mentionne qu'une équipe a repris certains dossiers pour assurer les événements à venir (bal, gala méritas, graduation). Elle mentionne que la technicienne en loisirs reviendra le 1^{er} mai.

6. Cellulaire

Proposition de résolution à l'intention du Conseil d'établissement de La Voie

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 2023, le Conseil des ministres a approuvé la Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire (ci-après « Directive »);

CONSIDÉRANT QUE cette Directive interdit l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par:

- *les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;*
- *l'état de santé d'un élève ou ;*
- *les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.*

CONSIDÉRANT QUE cette Directive prévoit qu'il revient aux conseils d'établissement d'approuver, sur proposition du directeur de l'établissement, les modalités d'application des moyens de mise en œuvre de la directive au sein de l'école ou du centre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement est également responsable de communiquer ces modalités aux élèves et, le cas échéant, à leurs parents;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année scolaire 2023-2024, les modalités d'application définies par les conseils d'établissement doivent s'appliquer au plus tard le 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ :

DE MODIFIER les règles de conduite de l'école La Voie afin d'y inscrire les modalités d'application suivantes :

Interdiction générale

À moins d'autorisation spécifique, l'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil électronique personnel est permise uniquement à la cafétéria et dans les corridors, et ce, seulement en dehors des plages horaires prévues pour les cours.

Conservation dans les casiers

L'élève doit, pendant les heures de cours, conserver tout appareil électronique personnel, tel que cellulaire, écouteurs, tablette, montre intelligente, dans son casier. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

DE MANDATER la direction d'établissement pour communiquer ces modalités aux élèves et, le cas échéant, à leurs parents, de la façon suivante : par courriel.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Touhmou et appuyé par Mme Ait que la résolution soit adoptée.
Adoptée à l'unanimité

7. DOSSIERS POUR APPROBATION

7.1 Levées de fonds 2024-2025

La direction fait la demande au CÉ de maintenir la levée de fonds (vente de chocolats) pour 24-25. La direction rappelle que c'est sur une base volontaire et que l'argent permet aux élèves de payer les différentes activités. La direction explore également différentes avenues pour baisser les frais liés aux voyages du PEI. Un membre parent demande si l'école peut fournir un petit document expliquant que l'argent amassé sert au financement des activités et qui pourrait soutenir les élèves dans la vente de chocolat.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Teoli et appuyé par Mme Arena d'approuver la levée de fonds.
Approuvée à l'unanimité

7.2 Sorties éducatives

La direction présente le tableau de sorties à approuver.

- Sortie au TNM Lysis, 29 mai, 4^e secondaire régulier
- Athlétisme RSEQ (Centre Claude-Robillard), 14 et 15 mai, environ 40 élèves
- Planétarium/Biodôme, 26 avril, Groupes : 171, 271 et 731
- La Ronde, 20 juin, adaptation scolaire 1^{re} secondaire
- HorizonRoc, 21 juin, élèves de 2^e secondaire sur base volontaire

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Pelland et appuyé par M Chouinard d'approuver les sorties.
Approuvées à l'unanimité

La direction enverra l'information manquante pour la sortie à Jouvence pour les élèves d'adaptation scolaire de 2^e secondaire (par courriel).

7.3 Projets des voyages PEI

La direction présente les projets de voyages PEI :

- Secondaire 1 : Québec
- Secondaire 2 : Ottawa (Gatineau)
- Secondaire 3 : Charlevoix

- Secondaire 4 : Québec et Grosse-Île

Un questionnement est soulevé en ce qui concerne la destination de Québec qui revient à deux reprises, devrions-nous envisager une autre destination? Les membres enseignants répondent aux différentes interrogations en mentionnant que les élèves ne font pas les mêmes activités et que c'est en lien avec les différents programmes. La direction revient sur différentes contraintes que nous devons respecter pour simplifier l'organisation (nombre de nuitées, voyage au Québec vs à l'extérieur). Les prix seront ajustés selon le nombre de participants.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lamontagne et appuyé par Mme Ait que les voyages PEI soient approuvés.

Approuvés à l'unanimité

8. DOSSIERS POUR INFORMATION

8.1 Plan de rattrapage

La direction rappelle que la principale mesure pour soutenir les élèves est la récupération. Nous avons offert deux sessions de l'école du samedi et plus de 350 élèves yont participé grâce à l'implication des enseignants. Il y a également du tutorat et des cours de mise à niveau qui ont eu lieu.

8.2 Projet éducatif

Le 8 avril dernier, l'équipe-école a travaillé (par équipe matière) sur une proposition de moyens en lien avec les pratiques efficaces d'enseignement issues de la recherche. Nous finaliserons prochainement le tout. Le fruit de ce travail sera présenté le 4 juin prochain au CÉ.

8.3 Calendrier 2023-2024

La direction présente le calendrier 2023-2024.

8.4 Calendrier 2024-2025

La direction présente le calendrier 2024-2025.

8.5 Retour sur la visite de la SÉBIQ (PEI)

La direction fait un retour sur l'évaluation de la SÉBIQ. Le programme d'éducation intermédiaire à l'école La Voie est en santé. Voici les grandes lignes de notre évaluation :

Les points forts :

- Concepts de communauté (très développés), d'inclusion, de diversité et de compassion qui guide nos actions
- Développement de la sensibilité internationale visible en classe et à l'extérieur de la classe (voyage, semaines thématiques, projets, ...)
- Communauté qui valorise les différences individuelles et culturelles
- Équipe de direction pédagogique (équipe de direction et coordination PEI)
- Collaboration avec les organismes du quartier
- Élèves activement impliqués, réflexions personnelles développées

Nos zones de développement :

- Mise en place d'une structure pour le processus du PPO (assurer la pérennité)

- Création d'opportunités de projets action-service (qui émergent de la classe)
- Plages horaires et structure collaborative (planification verticale et horizontale)
- Politique d'intégrité qui guide l'apprentissage et l'enseignement (procédures équitables, transparentes et cohérentes)
- Permettre aux élèves d'améliorer leur apprentissage à la suite d'une évaluation (Il serait souhaitable d'utiliser davantage le retour d'information constructif).

Les deux personnes responsables de l'évaluation ont souligné l'accueil et l'hospitalité du milieu. L'évaluation s'est faite à partir d'observations dans les classes et par des entretiens avec des enseignants, des parents, des élèves, la conseillère pédagogique (coordination du PEI) et la direction.

Un membre parent mentionne qu'il aurait été bien que les parents soient informés dans un délai raisonnable afin de pouvoir assister à la présentation du retour de l'évaluation du 9 avril.

8.6 Plan de l'effectif 24-25

La direction présente le plan de l'effectif.

Enseignant ressource, en soutien et orthopédagogue	4,5 postes (+2)
Enseignant en soutien linguistique	2 postes (+1)
Psychoéducatrice	1 poste
Conseillère en orientation	1 poste
Conseillère pédagogique	1 poste
Technicien en éducation spécialisée	3 postes (+1)
Technicien en informatique	1 poste
Technicien en travaux pratiques	3 postes (+40%)
Technicien en loisirs	2 postes (+1,4)
Technicien en organisation scolaire	0,8 poste
Technicien en documentation	1 poste
Secrétaire de gestion	1 poste
Agente de bureau classe 1	1 poste (+1)
Secrétaire	2 postes
Surveillant d'élèves	3 postes (+1)
Concierge	1 poste
Ouvrier d'entretien	3,60 postes

Nous aurons 42 groupes l'an prochain, soit un de plus :

- 8 groupes de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire
- 7 groupes de 4^e secondaire
- 5 groupes de 5^e secondaire
- 4 groupes en Adaptation scolaire
- 2 groupes de DGA TA

La direction rappelle que les cours d'été seront offerts gratuitement par le CSSDM.

9. SUIVI SUR LE BUDGET

La direction présente les différents fonds du budget et répond aux questions. L'école aura un surplus cette année.

10. SUIVI FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES DU CÉ

Le président s'assure que tous les membres concernés ont suivi la formation obligatoire.

11. INFORMATION DU PRÉSIDENT ET DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS

M. Touhrou, délégué au comité de parents, présente les différents points abordés lors de la dernière rencontre :

- Présentation de la démarche sur l'organisation et la répartition des services professionnels et de soutien offert aux élèves par le directeur des services éducatifs du CSSDM.
- État de la situation faite par la directrice générale du CSSDM sur le plan de rattrapage scolaire.
- Consultation de la Ville de Montréal sur la sécurité aux abords des écoles.
- Désignation d'un membre parent au conseil d'administration du CSSDM.
- Formation d'un comité de travail sur la communication parents-école.
- Présentation par le Regroupement des CP autonomes du Québec sur l'importance de l'engagement bénévole des parents.
- Consultation provinciale sur l'éducation au Québec « *Unis pour l'École : ma voix, notre impact!* » du 15 avril au 28 avril 2024 : <https://ca.plgn.app/fr/opes/ideation>.
- Sites web des écoles secondaires : importance pour la communauté de mettre à jour le site web de l'école.

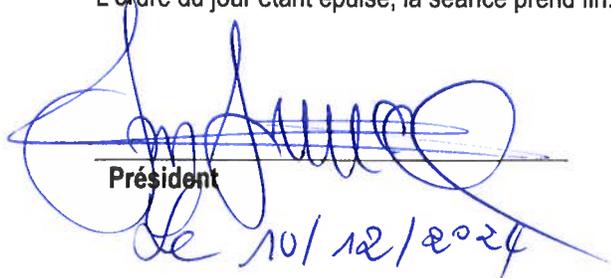
12. CORRESPONDANCE

13. VARIA – POINTS DIVERS

La direction rappelle que le prochain CÉ est le 4 juin. Un repas sera offert à partir de 17h afin que nous puissions débiter le CÉ vers 17h30 étant donné les nombreux points qui seront abordés. Il est convenu que tous les membres prennent connaissance des différents documents avant la rencontre. La date du 11 juin pourrait être maintenue advenant que nous n'ayons pas eu le temps de passer à travers l'ordre du jour.

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21h05.


Président
le 10/12/2024


Directrice